

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## Compte-rendu du Comité Syndical du 28 février 2019

### COMITÉ SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2019

Convocations adressées le 21 février 2019

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres en exercice : 14

#### **Étaient présents :**

Frédéric AUGIS ; Martine BELNOUE ; Alain BENARD ; Patrick CHALON ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU ; Bernard PLAT

#### **Absent(s) excusé(s) :**

Christophe BOUCHET ; Philippe BRIAND ; Bernard LORIDO ; Yves MASSOT ; Wilfried SCHWARTZ

#### **Suppléants présents mandatés par des titulaires :**

*Néant*

#### **Titulaire ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :**

Christian GATARD par Bernard LORIDO ; Frédéric AUGIS par Philippe BRIAND ; Bernard PLAT par Christophe BOUCHET

**Secrétaire de séance :** Sébastien MARAIS

#### **Relevé des principales remarques**

**19/02/01 – Délibération relative à l'aménagement du temps de travail.**

- Monsieur AUGIS, Président, a rappelé les règles relatives à l'aménagement du temps de travail des agents des collectivités territoriales.
- Monsieur AUGIS a proposé au Comité d'adopter qu'il soit fixé à 1.607 heures effectives la durée du temps de travail des agents du Syndicat des Mobilités de Touraine, ainsi que les cycles de travail et les modalités de gestion du temps tels que récapitulés dans le règlement annexé à la présente délibération.
- Le Président a proposé de laisser le libre choix aux agents de se faire payer les jours d'ancienneté en tout ou partie, dans le cadre du régime indemnitaire, conformément aux dispositions prévues par le règlement joint en annexe.
- Monsieur AUGIS a proposé que le Président soit autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'appliquer les nouvelles modalités de gestion du temps de travail aux agents du Syndicat dans le respect des dispositions fixées par la présente délibération et le règlement annexé à celle-ci.

**Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.**

#### **19/02/02 – Délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire**

- Monsieur AUGIS a présenté le régime indemnitaire qui vise à valoriser les fonctions exercées, les missions et l'investissement des agents en poste et à reconnaître la variété des parcours professionnels et les acquis de l'expérience. Il s'agit des mêmes règles que la Métropole.
- Le Président a présenté le règlement qui fixe les dispositions applicables au personnel du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- Intervention de Madame BELNOUE : elle est revenue sur l'indemnité qui vise à valoriser les fonctions exercées, elle pense que c'est un salaire qui doit valoriser et non une indemnité qui compense le niveau des salaires. Selon elle, les modalités de prise en compte des absences posent problème, car in fine le régime indemnitaire est impacté. Pour l'absence injustifiée il y a retrait du salaire + impact sur l'indemnité, c'est une double punition.
- Monsieur GATARD a répondu que dans beaucoup de collectivités le retrait de la prime se fait au bout du 4<sup>ème</sup> jour d'absence. Il y a des primes au Syndicat, ce n'est donc pas choquant qu'il y ait un retrait des primes dès le premier jour.
- Monsieur AUGIS a proposé au Comité d'instaurer ce nouveau régime indemnitaire, d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

**Le Comité Syndical a adopté avec l'abstention de Madame BELNOUE.**

**19/02/03 - Délibération relative à la prise en compte des déplacements professionnels des agents du Syndicat**

- Monsieur AUGIS a présenté la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement des agents publics.
- Le Président a proposé au Comité de définir les modalités de prise en charge des frais de déplacement ; d'arrêter les conditions de participation aux frais de déplacement domicile/travail ; et d'autoriser le Président à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

**Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.**

**19/02/04 - Délibération relative à la prise en charge des frais de déplacement occasionnés par les déplacements du Président et des délégués dans le cadre de l'opération d'intérêt général : transport en commun en site propre et réseau de bus.**

- Monsieur AUGIS a présenté le droit au remboursement des frais engagés lors de déplacements au titre d'un mandat spécial par les délégués.
- Le Président a proposé au Comité d'approuver le mandat spécial confié au Président et aux délégués du Syndicat des Mobilités de Touraine pour leurs déplacements dans le cadre des études relatives aux projets de transports en commun en site propre et réseau de bus ; et que les frais de déplacements du Président Monsieur Frédéric AUGIS sont pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.**

**19/02/05 - Délibération relative à l'affiliation au fonds national de compensation du supplément familial de traitement (FNCSFT) géré par la Caisse des dépôts et consignation**

- Le Président a présenté le FNCSFT.
- Monsieur AUGIS a proposé au Comité d'autoriser le Président à demander l'adhésion du Syndicat des Mobilités de Touraine au FNCSFT.

**Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.**

**19/02/06 – Budget 2019 – Débat d'Orientations Budgétaires**

- Monsieur AUGIS a présenté le débat d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2019.

- Monsieur GATARD précise que l'objectif de la Métropole et du Syndicat des mobilités est de se désendetter. Sur le budget principal, la Métropole s'est désendettée entre 2014 et 2019 de 10% à périmètre constant, y compris sur le budget des transports. En inscrivant des emprunts au budget, l'objectif n'est pas de les réaliser. Il est donc peu probable que le Syndicat réalise 100% des emprunts inscrits au budget. Il est souhaitable qu'il n'y ait pas d'emprunt pour se désendetter, permettant ainsi d'anticiper l'emprunt pour le tramway.
- Monsieur AUGIS a précisé que l'emprunt est inscrit au budget mais que le Syndicat n'est pas obligé de le réaliser.
- Le Président a proposé au Comité de prendre acte des rapports sur l'égalité hommes femmes et sur l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel ainsi que la présentation du DOB du budget primitif pour l'année 2019.

**Le Comité Syndical prend acte.**

#### **19/02/07 - Délibération relative aux tarifs et aux conditions générales de location du service vélos Vélociti**

- Monsieur AUGIS précise, qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Accueil Vélo et Rando proposera la vente et le suivi des contrats Velociti. A ce titre, il assurera l'accueil des clients, l'enregistrement des contrats, l'encaissement des locations et autres prestations liées au service, le suivi contractuel et commercial des clients.
- Le Président a proposé au Comité d'accepter les Conditions générales de vente de Vélociti et d'autoriser la fixation des prix TTC détaillés en annexe.

**Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.**

#### **19/02/08 – Délibération relative à l'indemnisation du trésorier**

- Monsieur AUGIS a présenté la mission du trésorier, et son indemnité de conseil.
- Le Président a demandé au Comité d'acter le principe de l'attribution d'une indemnité de conseil à Monsieur Serge BERHO-LAVIGNE ; à 100% ; et que le versement de cette indemnité soit mensualisée.

**Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.**

#### **19/02/09 – Délibération relative aux conditions de dépôt des listes pour la commission d'appel d'offres**

- Monsieur AUGIS a présenté les modalités de désignation des membres et conditions de dépôt des listes pour l'élection de la future CAO qui aura lieu au prochain comité.
- Les dépôts de listes se feront au Président au début du prochain Comité Syndical.

**Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.**

**19/02/10 – Délibération relative aux conditions de dépôt des listes pour la commission de délégation de service public**

- Monsieur AUGIS a présenté les modalités de désignation des membres et conditions de dépôt des listes pour l'élection de la future CDSP qui aura lieu au prochain comité.
- Les dépôts des listes se feront au Président au début du prochain Comité Syndical.

**Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.**

**19/02/11 – Délibération relative à la délégation du droit de préemption du Comité au Président**

- Monsieur AUGIS a présenté l'exercice de la compétence en matière de droit de préemption urbain DPU.
- Le Président a proposé au Comité d'acter la délégation du DPU dans les parcelles identifiées en annexe ; et d'autoriser le Président à signer au nom du Syndicat les actes relatifs au DPU.

**Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité**

**19/02/12 – Délibération relative à la désignation d'un délégué suppléant de Tours Métropole Val de Loire**

- Monsieur AUGIS a installé le nouveau délégué désigné, Monsieur Laurent RAYMOND.

**Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.**

**19/02/13 – Délibération relative à la reprise des emprunts**

- Monsieur AUGIS a expliqué que le budget annexe transport a été dissout du fait de fait de la création du Syndicat, que les emprunts ont été transférés de plein droit, et que l'encours est

de 255.410.574,02 euros pour 14 emprunts, dont 12 pour la construction de la ligne de première ligne de tramway.

- Le Président a proposé au Comité d'acter ce transfert de plein droit au Syndicat

**Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.**

**19/02/14 – Délibération informant le Comité des décisions prises par le Président et par délégation**

- Monsieur AUGIS a présenté les décisions qu'il a prises par voie d'arrêtés. Les décisions sont les suivantes :
  - Arrêté N° 2019/01 du 27 décembre 2018 relatif à la délégation de signature à Madame Laurence MARIN, Directrice des Mobilités
  - N° 2019/02 du 27 décembre 2018 relatif à la délégation de signature à Madame Véronique LE CORRE, Responsable du service tramway et systèmes
  - Arrêté N° 2019/03 du 8 février 2019 relatif à la création de la régie de recette maison du vélo

**Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et  
certification du caractère  
exécutoire,**

**Le Président,**



**Frédéric AUGIS**